

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 Juillet 2016**

Approbation, à l'unanimité, du procès-verbal du conseil municipal du 06 Juin 2016
Secrétaire de séance élue : Mme Véronique WOLF

I. Transport présentation de l'Auto-Hop : Mme Anne-Sophie PETITPREZ, conseillère en mobilité durable au sein de la Communauté de Communes Saône MONT D'Or et Rémi TARGET, stagiaire.

Anne Sophie Petitprez, conseillère en mobilité au sein de la Communauté de Communes Saône Mont d'Or (Métropole) présente le système « Auto-Hop » au conseil municipal.

Auto-Hop c'est:

Un mélange entre l'auto-stop et le covoiturage. Le but de ce système est de faire du flux de véhicules en circulation, un réseau de transport en commun. Les déplacements se font sur des courts trajets pour rejoindre les lignes de transports en commun. C'est un système gratuit.

L'utilisation :

Le piéton s'inscrit sur le site, reçoit un kit Auto-Hop se rend au niveau de la borne, indique le panneau directionnel où il souhaite se rendre. Les automobilistes inscrits qui sont reconnaissables à leur macaron collés au pare-brise, décident ou non de prendre le piéton pour l'amener à sa destination. Le temps d'attente moyen d'un piéton est inférieur à 5 minutes.

Buts :

- Développer la mobilité en permettant un rabattement vers les arrêts de bus et les gares TER ou sur des courts trajets,
- Réduire la pollution liée à l'utilisation de la voiture,
- Permettre aux administrés d'avoir une solution alternative à la voiture.

Rémi Target poursuit sur l'utilisation à Chasselay :

- Permettrait de se rendre à la gare de St-Germain pour prendre les 50 trains TER par jour en destination de Lyon lorsque le bus 61 TCL ne circule pas,
- Permettrait de rejoindre l'arrêt TCL « Lissieu-Monluzin » afin de bénéficier du 61 les week-ends et la semaine en heures creuses.

Echanges avec le CM :

La question de la sécurité est évoquée, **Mme Petitprez répond** que la personne qui s'inscrit s'engage à avoir le permis de conduire et l'assurance du véhicule en règle mais qu'aucune vérification sur le conducteur ou le passager n'est faite. **Mme Kuntziger propose** d'étudier la possibilité d'une ligne entre Limonest et Chasselay pour aider les élèves de la Martinière Duchère de rejoindre Chasselay au retour du lycée. **Mr Pariost demande** si des places de stationnements réservées à Auto-Hop sont prévues au parking de St Germain. **Mme Petitprez répond** qu'actuellement non, mais une réflexion est envisagée.

II. Conseil des Sages :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nomination de Monsieur Jean-Marie PITHON au sein de cette noble assemblée.

Monsieur PITHON sera missionné pour établir l'agenda 21 avec l'aide de M. Philippe ARONICA et Mme Aurélie GHIRARDI.

III. Finances : décisions modificatives

A. Budget Commune :

- Dissolution du SIVOS Anse Chazay :

Dans le cadre de la dissolution du SIVOS Anse Chazay prononcée par arrêté préfectoral n° 2014 352-00021 du 18 Décembre 2014 mettant fin à l'exercice des compétences de ce syndicat à compter du 01 janvier 2015, il y a lieu de passer les écritures suivantes :

Fonctionnement :

002 Recettes : + 30 907,78 €

Article 61522 « Entretien de bâtiments » : + 15 000,00 €

Article 615231 « Entretien et réparation de voirie » : + 15 907,78 €

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité cette modification.

- Participation financière OGEC :

En application du décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, Mme DECOOPMAN, Trésorière de Chazay d'Azergues, informe par courrier du 08/06/2016 qu'elle ne peut pas prendre en charge du mandat imputé au 6554 concernant la participation financière pour l'OGEC.

Elle demande que cette dépense soit imputée au 6574.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la décision modificative suivante :

Article 6554 : - 31 039,00 €

Article 6574 : + 31 039,00 €

B. Budget Assainissement :

- Remboursement prêt relai :

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que Mme DECOOPMAN, trésorière de Chazay d'Azergues, demande que le remboursement du prêt relai se fasse sur le même budget, soit le budget d'assainissement.

Aussi, il y a lieu de faire une décision modificative. Monsieur le Maire propose la modification suivante :

Investissement :

Article 1641 : + 100 000 €

Article 2315 : - 100 000 €

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité de passer ces écritures.

IV. Urbanisme : point sur la révision du PLU :

Mme Frédérique BONIN-BRESSON donne le compte rendu des différentes réunions.

Réunion du 24/06/2016 :

Dans le cadre de l'évolution future de notre village, nous devons essayer d'anticiper les réformes à faire sur le PLU, notamment, en ce qui concerne cette table ronde, pour tout ce qui regarde le patrimoine, le paysage et l'environnement.

En fait ce serait le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), document dans lequel les élus de la commune expriment leurs souhaits sur l'évolution du territoire, dans le respect du principe de développement durable.

Pour cela il faudra :

- identifier les espaces à forte valeur patrimoniale,
- répertorier les sources, les puits, les lavoirs, les fontaines, les pompes à eau, les croix de chemins, les niches en pierre, les statues telles que madones, le "parcourt musée", les murs en pierres dorées, peut être les pisés (à voir), etc..
- identifier les espaces paysagers remarquables : les parcs, les jardins, les haies sources de refuge pour de nombreuses espèces, et véritables éponges pour l'eau de ruissellement. Les arbres isolés ou en alignement, les bosquets, les bois bien sûr, les ruisseaux (notamment celui qui part, de Fromentin et qui se jette dans l'Azergues) bordés de peupliers, charmes et charmilles, véritable vecteur pour la faune et la flore. Garder des espaces verts dans le centre de la commune,
- identifier les séquences paysagères remarquables, cônes de vue tel celui qui fait découvrir le village avec en arrière-plan le Mont Verdun quand on revient de Quincieux, tel celui au départ de la N6 qui laisse découvrir les coteaux de St Joseph et de Machy, couronnés par l'omni présent Mt Verdun, les vallons, les sentiers qui rejoignent Poleymieux, St Germain, Limonest et qui, lorsque on se retourne laissent apercevoir notre village dans la plaine des Chères jusqu'à Villefranche, et plus, sur la droite en regardant le Nord, les contreforts du Jura, d'où nous vient notre eau, l'eau de nos sources, et, par temps clair annonciateur de pluie, le Mont Blanc dans toute sa majesté. Eviter par des constructions trop hautes, de masquer ces cônes de vue.
- identifier les zones humides, et les corridors écologiques qui conservent ce que notre époque tend à faire disparaître, notre selve, des plantes rares en danger de disparition.
- identifier les boisements, même petits, afin de tout faire pour les conserver.

Réunion du 27/06/2016 : Table ronde Espaces publics/Equipements/Mobilité :

1/ Repérer les cheminements « modes doux » existants ;

2/ Identifier les secteurs à aménager en « modes doux »

Ils sont pratiquement inexistant à Chasselay, et pourtant primordiaux dans le sens transversal (EST/OUEST ou vice versa). Pour cela il faudrait :

- Mettre des trottoirs et tout mode qui permet la survie du piéton, espèce, s'il en est, menacée.
- Continuer la piste cyclable et piétonnière entre Montluzin et St Germain.
- Réhabiliter le chemin de la Perle et le mettre entièrement piétonnier (même s'il est plutôt NORD/SUD), accès au stade. Ainsi que le chemin qui est au bout du chemin des alouettes, et qui rejoint le Célard
- Trouver un moyen pour dévier la circulation venant de St Germain par un élargissement ou une mise en sens unique du chemin du Huguais, chemin des Alouettes. (prévoir un « cheminement mode doux »).
- Aménager l'accès au stade, le pôle sportif : afin qu'il soit plus sûr et sécuritaire, intervenir niveau rue Dodat, Ch. du Célard, RD100, ch. de la Perle, déplacer et rendre moins dangereuse l'entrée du Poneys club.
- Aménager la fluidité de la circulation Fromentin... Cuchet....Plantin (Herbetan)

Ne pas perdre de vue de mettre le plus possible de chemins piétonniers et pistes cyclables.

3/ Identifier les points noirs :

Nous avons relevé : croisement à Chalay, croisement Dodat/Célard, la visibilité dans le « zig-zag » route des Chères, Cuchet/Petit Fromentin, - Chemin vert

4/ Identifier les espaces publics à requalifier :

En premier lieu, et pour éviter que ça ne devienne comme « L'Arlésienne » une œuvre inachevée dont on a beaucoup parlé sans en voir jamais le bout, « LE PROMENOIR »

- la place de la poste
- la salle des fêtes
- la maison des jeunes où on pourrait déplacer aussi les jeux de boules et les tennis.
- la grange « Magnin »

5/ Identifier les besoins (!) en équipements :

-les écoles, si on prend en compte la projection de 3500 habitants en 2030, et le restaurant municipal qui aujourd'hui a une taille critique

- les stationnements de véhicules,

Réunion du 03/07/2016 : Table ronde Densité/Habitat/Cadre de vie

Il s'agit ici d'identifier les secteurs potentiels de renouvellement urbain, les secteurs pressentis de densification non maîtrisée et les secteurs qui nous semblent pertinents de développer dans une démarche de densification et de mixité sociale.

Ces secteurs sont surtout basés dans le centre bourg par zones classées en:

-AU interdits à la construction, sauf l'existant.

-UE grandes propriétés que l'on désire garder.

-UB interdites à la construction, périphériques où en faïençage dans le tissu urbain

-UC construction possible avec un C.E.S de 0,25 (composante d'emprise au sol, sur un terrain de 1000 m², on peut construire pour 250 m²) Il y a des propriétés datant de 1970, ayant 1000/1200 m² qui peuvent être parcellées, vendues en parcelles.

-UC1 constructible, malgré qu'il n'y ait pas d'assainissement collectif, c'est une conséquence de la loi Alur.

-UD constructible avec un C.E.S de 0,20 (par exemple Fromentin)

-UL zone de loisir, c'est une réserve foncière pour la future salle des fêtes, maison des jeunes...

-Ab agricoles, ayant des constructions d'habitations pour des agriculteurs, on ne peut changer la destination des constructions comme les granges, les entrepôts, etc de leur orientation. C'est à dire qu'une grange ne peut être transformée en habitation, elle doit rester en grange.

Nous avons le cas à Chalay, où il faut résoudre le problème des constructions qui changent d'orientations, en l'autorisant. Les zones Ab de Chalay devraient passer en zone Aub.

Les zones UB qui sont en faïençage dans le bourg, devraient être transformées en zones constructibles, pour éviter le phénomène de « dent creuse »

Les zones hachurées correspondent aux zones inondables, non constructibles, donc non urbanisables.

Pour Chalay, une réflexion s'impose avec les agriculteurs, en ce qui concerne les distances à maintenir entre bâtiments agricoles/bâtiments d'habitations (Oberger)

En conclusion, il faudra proposer toutes nos réflexions d'aujourd'hui au niveau du P.A.D.D, et les valider. Ne pas perdre de vue surtout la réflexion de ce jour, à savoir on urbanise les zones déjà aménagées, viabilisées, et on remplit les zones « dents creuses » en priorité.

VII. Rapport d'activité 2015 : SIEVA

Monsieur LASSAUSAIE rappelle que le territoire du SIEVA dessert 22 communes et comptabilise 41 761 habitants au 1^{er} janvier 2016. L'exploitation se fait en régie. Le Syndicat a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.

L'eau distribuée par le syndicat provient intégralement de la zone de captage de la nappe alluviale de la Saône et de Quincieux et Ambérieux gérée par le Syndicat Mixte de l'Eau Potable Saône Turdine, auquel le SIEVA adhère.

Nombre d'abonnement 17 374 soit + 2 % par rapport à 2014 soit pour Chasselay 1 054 adhérents.

Longueur des réseaux : 560.8 km soit une variation de – 0.22 %. Le réseau comporte aussi 11 réservoirs d'une capacité totale de 11 500 m³.

Fixation de tarifs en vigueur: maintien des tarifs 2015. Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2.18 €/m³

Redevance de pollution domestique : 0.29 €

Qualité de l'eau : le bilan fourni par la DDASS indique que l'eau du Syndicat est de bonne qualité

VIII. Syndicat Mixte des Monts d'Or : révision statutaire :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors du débat d'orientation budgétaire 2016 le conseil syndical a été informé que la Métropole de Lyon souhaitait à compter de 2015 réduire sa participation

Le Conseil Syndical par délibération en date du 08/06/2016 a décidé de réviser les statuts en rajoutant :

A l'article 2 :la restauration du patrimoine **naturel et bâti, au maintien de l'activité agricole**, à la mise en valeur des Monts d'Or et de ses liaisons avec la Saône, ainsi que tous les équipements nécessaires à l'accueil du public dans le respect de ce patrimoine **local**. Une charte

La modification du contenu de la charte approuvée en même temps que le présent statut ne pourra se faire **que par délibération du Comité syndical approuvée à la majorité qualifiée des 2/3 des membres présents.**

Article 5 Le comité syndical est composé de :

Suppression de « les délégués métropolitains sont de préférence choisis parmi les élus exerçant leur mandat électif à l'échelle du périmètre du syndicat »

Article 14 : Les participations financières des membres passant de :

SUPPRESSION : - Département du Rhône : 4%

- Métropole de Lyon : 40% 76%

- Communes : 20%

AJOUT :

***pour 2017 :**

- Département du Rhône : **4.38 %**

- Métropole de Lyon : **73.68 %**

- Communes : **21.94 %**

***pour 2018 et suivants :**

Département du Rhône : 4.52 %

Métropole de Lyon : 72.88 %

Communes : 22.60 %

Article 16 :

SUPPRESSION DE : « Le comité syndical délibère sur l'extension des attributions et les modifications statutaires à opérer. Celles-ci seront subordonnées à l'accord unanime de tous les membres du Syndicat »

AJOUT : « Le comité syndical délibère sur l'extension des attributions et des modifications statutaires à opérer. Celles-ci s'effectuent par délibération du Comité syndical approuvée à la majorité qualifiée des 2/3 des membres présents. »

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, par 17 voix pour 2 abstentions accepte les modifications statutaires comme présenté ci-dessus.

IX. Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues : retrait de la Commune de QUINCIEUX :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la Commune de QUINCIEUX a délibéré pour demander son retrait du Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues (SIBA) considérant que, du fait de son rattachement à la Métropole, elle n'a plus d'intérêt dans l'exercice des compétences exercées par le Syndicat.

Conformément à l'article 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes adhérentes doivent délibérer dans un délai de 3 mois sur le retrait de la commune QUINCIEUX du SIBA.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-18 du CGCT, le Comité syndical du SIBA s'est prononcé favorablement pour ce retrait dans sa séance du 29 juin 2016.

Conformément à l'article 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes adhérentes doivent délibérer dans un délai de 3 mois sur le retrait de la commune de QUINCIEUX du SIBA.

Il convient désormais que la Commune de Chasselay, membre du syndicat, se prononce quant à ce retrait, sachant qu'un arrêté préfectoral viendra ensuite valider ce retrait par une modification du périmètre du SIBA.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter la demande de retrait du Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues de la commune de QUINCIEUX, entraînant de fait la modification du périmètre du syndicat.

X. Comptes rendus des différentes commissions :

A. Commission fleurissement :

Mme WOLF donne le compte rendu de la commission qui s'est réunie le 14/06/2016.

Il a été abordé les sujets suivants :

- comment réaménager le rond-point en direction de Quincieux : différentes entreprises seront contactées pour être conseillés
- Devant le bâtiment de la cure côté place de convivialité, la commission aimerait mettre en valeur les massifs existants. Une réunion sera programmée avec les agents techniques
- Au pôle sportif devant le banc en béton nous avons un espace en friche, nous avons pensé à mettre des rosiers.
- Dernier point évoqué le cimetière et les allées gravillonnées. Nous allons demander à nouveau à Mr Rodriguez de nous faire un devis
- Présentation par des photos de l'ensemble du fleurissement sur notre village.

B. Commission scolaire

Mme SEIGNEUR informe l'assemblée que 154 enfants sont inscrits au TAP pour la rentrée scolaire (44 maternelles et 110 élémentaires). La commission va établir suite aux inscriptions les groupes d'enfants.

Les Olympiades du 27/06/2016 avec l'école Saint e Bernadette se sont bien déroulées.

XI Questions diverses :

- UTA : Monsieur PARIOST informe l'assemblée que UTA reprendra des séances à la rentrée en octobre 2016, 1 fois par mois le mercredi à 14 h 30. Le thème choisi qui est en rapport avec les 10 ans du Comité de Jumelage : «Des flâneries Italiennes ».
- Mutuelle Intercommunale : création d'une mutuelle intercommunale avec 10 autres communes qui s'appelle « Mutuelle des Monts d'Or ». Monsieur PARIOST est missionné pour la négociation finale qui aura lieu le 18/07/2016. Le nom du candidat retenu sera annoncé après cette date et une réunion publique sera programmée le 12/09/2016 à 19 h 00 à la salle des fêtes de Chasselay. Une permanence sera faite pour rencontrer les

administrés afin que les personnes qui le désirent puissent dénoncer leur ancien contrat avant le 31/10/2016.

- Centre bourg : travaux de sécurisation et aménagement du local poubelle, une réunion publique aura lieu le 12/07/2016 à 19 h 00 à l'annexe pour information.

XI Réunions de commissions

- Commission communication le mardi 12/07/2016 à 20 h 30 à la mairie.
- Commission urbanisme le jeudi 28/07/2016 à 20 h 30 à la Mairie

XIII. Prochaine réunion du Conseil Municipal : Le Lundi 19 septembre 2016